

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 26 juin 2020

Coronavirus COVID-19 à La Réunion : 1 nouveau cas confirmé

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé confirment 1 nouveau cas de coronavirus COVID-19 enregistré à La Réunion ce vendredi 26 juin à 15h00, soit un **total de 517 cas** depuis l'apparition du premier cas le 11 mars 2020. Ce nouveau cas est importé.

Suite à plusieurs signalements montrant une mauvaise compréhension des consignes, les autorités rappellent que la mesure de septaine ou de quatorzaine s'applique aux enfants du foyer quand bien même ceux-ci n'ont pas voyagé. Les enfants ne doivent pas aller à l'école si leurs parents sont en quatorzaine.

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE AU 26 juin 2020

513 cas ont été investigués à cette heure par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie, dont 72% sont des cas importés.

• Bilan des cas investigués :

	Cas cumulés	Variation par rapport à J-1
Cas importés (personnes qui ont contracté la maladie en dehors du territoire)	374	+1
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	32	0
Cas autochtones secondaires (personnes ayant un lien direct avec des cas importés)	74	0
Cas autochtones (personnes ayant un lien indirect ou n'ayant aucun lien avec un cas importé)	65	0
Nombre total de cas investigués	513	+1

• Situation sanitaire :

	Cas cumulés	Variation par rapport à J-1
Cas hospitalisés hors service de réanimation	17	0
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	13	0
Cas hospitalisés en service de réanimation	3	-1
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	3	-1

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

Depuis le 11 mars 2020

Décès de personnes atteintes du Covid-19	2	0
---	----------	----------

Suite à des investigations menées auprès de 3 cas confirmés par un dépistage à l'aéroport, l'ARS a constaté que malgré les consignes transmises de strict isolement pour eux et leur famille, les enfants résidant au domicile de ces personnes s'étaient rendus dans leurs établissements scolaires. En lien avec le Rectorat, les chefs d'établissements et le personnel concernés ont été contactés et les parents d'élèves ont été informés. Au vu de la date d'arrivée des personnes contaminées (mercredi 24/06) et du délai d'incubation de la maladie, le risque que les enfants, qui n'avaient pas voyagé, aient été contaminés et soient déjà contagieux est extrêmement faible. Le risque est encore diminué par la bonne application au sein de l'établissement des protocoles sanitaires, les enfants ayant été dans des classes où le port du masque était obligatoire et la distanciation sociale parfaitement respectée. Les familles des personnes contaminées ont été contactées pour leur rappeler les conditions strictes d'isolement à domicile. Le dépistage de l'ensemble des membres des familles est en cours.

• **Contact-tracing : plus de 3800 personnes appelées individuellement et suivies**

Le « contact-tracing » est un dispositif qui a pour objectif d'identifier et de rappeler toutes les personnes ayant été en contact proche avec un cas confirmé de Coronavirus pendant sa période de contagiosité (on parle de «sujets contacts» ou de «contacts»).

Ces personnes font l'objet d'une enquête téléphonique au cours de laquelle est évalué leur état de santé et leur est précisé l'importance de :

- **respecter un isolement strict (quatorzaine)**
- **surveiller quotidiennement leur état de santé**
- **appeler immédiatement le 15** en cas de difficultés respiratoires et signes d'étouffement
- **appeler son médecin traitant dès apparition de symptômes** (pour un rendez-vous ou une téléconsultation) pour une prescription d'un test virologique
- **porter un masque** en cas de contact en face à face avec d'autres personnes

Le dispositif de contact-tracing repose désormais sur **3 niveaux différents et complémentaires**, assurés par :

- **le médecin traitant au premier niveau** : identification de l'entourage familial le plus proche,
- **l'Assurance maladie au second niveau** : identification milieu professionnel, amical ...
- **l'ARS au troisième niveau** : investigations des situations complexes et des cas regroupés en collectivités pour repérer précocement et limiter la formation de cluster.

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

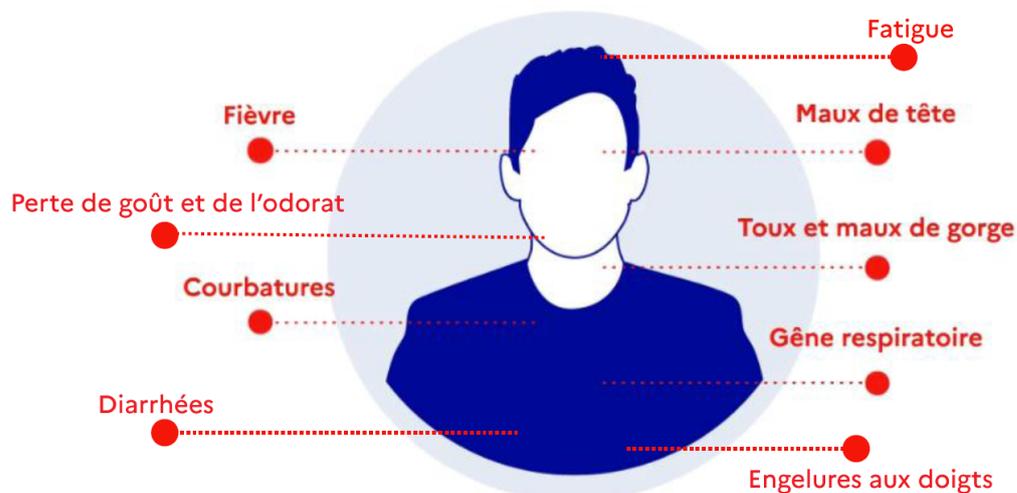
RECOMMANDATIONS A SUIVRE

- Se protéger avec les gestes barrières



- Si vous des difficultés respiratoires et signes d'étouffement : appeler le 15 sans délai
- Appeler immédiatement un médecin dès l'apparition des symptômes (pour un rendez-vous ou une téléconsultation) pour vous faire prescrire un test virologique.

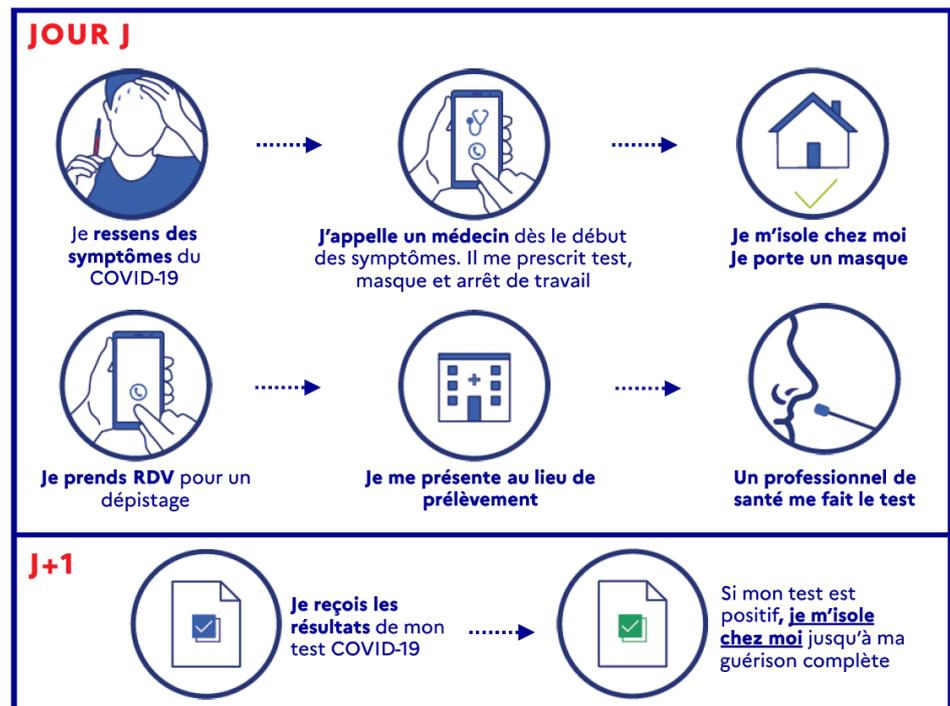
SYMPTÔMES



Durée d'incubation :
3 à 5 jours en moyenne et jusqu'à 14 jours

SI J'AI DES SYMPTÔMES

Résultat du test
48H
après les 1ers symptômes



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974